
Compte rendu conseil municipal

Séance du 08 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux et le 08 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 30 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves , MANIZAN Pauline, MICHAUD Cédric, SIMON Karen, COUDOUR Thierry, BOUILLER Dominique.
- **Etait absent excusé** : Monsieur PAYANT Laurent
- Madame MANIZAN Pauline est nommée secrétaire de séance.
- Le compte rendu de la séance du 20 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE

Monsieur le Maire informe que le Comité des Fêtes a acheté une autolaveuse d'occasion. Il expose que ce matériel servira exclusivement au nettoyage de la salle des fêtes communale. Il propose qu'une subvention de 150 € soit attribuée au Comité des Fêtes afin de rembourser cette acquisition. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

Il est décidé que cette autolaveuse sera utilisée seulement par les agents communaux ou les conseillers municipaux.

Salle des fêtes et salle des mariages : il a été décidé avec les associations souternoises qu'à chaque utilisation, payante ou gratuite, un état des lieux soit réalisé avant la location et après la location, y compris à l'extérieur des salles. Le relevé des compteurs sera également fait et porté à la connaissance des utilisateurs.

CIMETIERE : TARIF DU COLOMBARIUM, DU JARDIN DU SOUVENIR ET DES CONCESSIONS

La commission « bâtiments communaux » s'est réunie le 14 juin dernier. Une liste des concessions en état d'abandon sera établie. Le plan du cimetière n'existait qu'en un seul exemplaire, 2 plans ont été copiés en grand format. Des modèles de règlement du cimetière ont été envoyés aux membres de la commission.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Du gravier et des bordures seront installés autour du colombarium. Des galets seront placés dans le Jardin du Souvenir.

Le nettoyage des tombes abandonnées est fixé au mercredi 13 juillet, à 7 H.

La commission propose de fixer les tarifs du colombarium et du Jardin du Souvenir comme suit :

. colombarium : 1 case (pouvant contenir 4 urnes) durée : 15 ans tarif : 250 €

. Jardin du Souvenir : 50 €

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord et décident de ne pas modifier les tarifs de vente des concessions, soit : concessions trentenaires : 250 € par tombe de 2 m² – concessions cinquantenaires : 500 € par tombe de 2m².

ASSAINISSEMENT : REALISATION D'UN EMPRUNT

Monsieur Vincent DEGOUTTE reprend les projets de travaux inscrits au budget 2022 du service assainissement collectif, qui font suite à l'étude réalisée en 2021, et donne connaissance des devis de diverses entreprises :

. mise à la côte des regards : Entreprise BORDELET : 7 930,00 € H.T.

. ITV : LRA Contrôles : 5 938,26 € H.T.

. relevé topographique : PADEL Antoine, géomètre : 2 327,50 € H.T.

. étude géotechnique : DELIGEO : 2 804,00 € H.T.

. zonage d'assainissement (pour intégrer les 4 maisons) : SEDIC 3 000,00 € H.T.

. prestation du BE SEDIC

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la réalisation de ces études et travaux - le choix des entreprises et le montant des devis.

Ils autorisent Monsieur le Maire à passer commande.

Un emprunt de 15 000 € s'avère nécessaire pour financer ces travaux. Le CRCA a été consulté et a fait l'offre suivante : emprunt de 15 000 € sur une durée de 5 ans au taux de 1,82 %, soit un remboursement annuel de 3 165,77 €. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

Il est à noter que cet emprunt sera débloqué au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

INVESTISSEMENTS ET PROJETS EN COURS :

Monsieur Vincent DEGOUTTE fait le point sur les travaux inscrits au budget 2022 de la commune et sur les subventions obtenues :

. Voirie 2022 : Devis H.T. : 60 000 € subvention obtenue du CD42 : 36 000 €

. Amendes de Police : Devis H.T. 11 938,46 € la commission du CD42 se réunit en septembre ou octobre

. Enveloppe de solidarité n°1 : Devis H.T. 9 856 € subvention obtenue du CD42 : 5 914 €

. Enveloppe de solidarité n°2 : Devis H.T. 1 865 € subvention obtenue du CD42 : 1 119 €

. Enveloppe territorialisée : Devis H.T. 23 769,42 € la commission du CD42 se réunit en septembre ou octobre

Voie 2022 :

Les travaux portent sur la réfection du chemin du Munet (du grand chemin jusqu'au Munet).

Monsieur Vincent DEGOUTTE présente les devis de 2 entreprises. Les membres du Conseil Municipal décident de retenir la proposition de l'EURL Cyril DELOMBRE TP, d'un montant H.T. de 48 988,30 €. La commande sera passée rapidement afin que les travaux commencent pendant l'été.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Chemin de Boisseret : l'entreprise BORDELET TP a repris les imperfections urgentes et doit revenir en septembre.

Rénovation de la sacristie : ce projet de travaux est inclus dans l'enveloppe de solidarité n°1 pour laquelle nous avons obtenu une subvention du CD42.

Les membres du Conseil Municipal approuvent les devis des entreprises SAUVEUR Laurent, BENETIERE Romain et GARDANT Nicolas, d'un montant total H.T. 3 451,15 €. Ils autorisent Monsieur le Maire à passer commande.

. Une commande a été passée à la société HIMS, d'un montant H.T. de 390 € pour le remplacement de transmission d'une cloche. Cette dépense entrera dans une demande de subvention « enveloppe de solidarité 2023 ».

. Du matériel informatique pour le secrétariat sera commandé à la société BALLET

. Taxe additionnelle aux droits de mutation : la somme de 39 059,07 € nous sera versée, au lieu de 27 000 € inscrits au BP 2022.

. L'emprunt de 109 750 € au taux de 0.62 % contracté en 2021 auprès du CRCA n'a pas été entièrement débloqué (seulement 30 000 €). Cet emprunt arrivant à son terme le 08 juillet, il ne sera plus possible de l'utiliser.

Après avoir rencontré le CRCA, Mr le Maire a décidé de débloquer 50 000 € de cet emprunt et d'abandonner les 29 750 € restant.

. Un emprunt de 20 000 € au taux de 0.62 % a été contracté en 2021 auprès du CRCA. Il n'a pas été utilisé et arrive à son terme le 08 juillet. Mr le Maire a décidé de l'abandonner.

QUESTIONS DIVERSES

. La « Cabane Bleue » est installée sur l'ancien terrain de foot appartenant à la commune de St Polgues, mais situé sur la commune de Souternon.

Mr Dominique FRAISE, maire de St Polgues et le gérant ont rencontré Mr Petitbout à la mairie de Souternon.

Le gérant va organiser des animations dansantes le mercredi après-midi, le samedi soir et le dimanche soir.

La Préfecture demande l'avis au Maire de Souternon pour une ouverture jusqu'à 3 h du matin la nuit du samedi au dimanche.

Les points suivants ont été précisés :

. autorisation jusqu'à 3 h du matin seulement la nuit du samedi au dimanche.

. l'accord pour une Licence III, et non pas une Licence IV

. que la société se mette en conformité avec l'ANC

. le respect du bruit pour le voisinage

. le passage de la commission de sécurité

. que ce lieu ne devienne pas une boîte de nuit

. CCVAI :

A la demande de Mr BADAUD, un compte rendu du conseil communautaire qui s'est tenu le 07 juillet est fait par Paul PETITBOUT et Vincent DEGOUTTE :

. Mr Alain GOFFOZ a été élu président de la commission tourisme. Il est également en charge des ressources humaines.

. le président de la CCVAI souhaite que la CCVAI participe financièrement à des aménagements sur la base d'aviron située à Cordelle. Un vote communautaire sera proposé début octobre afin de valider ou non la poursuite d'investissements sur ce site.

. Monsieur BADAUD a participé à une réunion de l'Association des Anciens Combattants. Il est possible d'obtenir de cette association une subvention pour refaire les lettres situées sur le Monument aux Morts.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

. Commission tourisme communale :

Projet d'organisation d'une marche en avril 2023.

Organisation du pique-nique du 23 juillet prochain des élus et des agents communaux.

. Commission école :

Les contrats aidés n'existent plus. Les 3 maires du RPI vont se rencontrer pour discuter des postes occupés actuellement par des agents en contrat aidé (1 à Souternon et 1 à Grézolles). A Souternon, le poste à 26 h hebdomadaires s'avère indispensable ; il n'est pas possible de réduire le nombre d'heures.

Une réunion avec le personnel et les enseignantes devra être organisée à la rentrée.

L'apéritif servi lors de la fête sera financé par la commune.

Un prochain conseil municipal est programmé le jeudi 25 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

